

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2017

Budget Commune.

Suite à une erreur d'écriture comptable dans la délibération relative à l'affectation du résultat 2016 votée le 10 avril dernier l'affectation du résultat a été modifiée et un budget supplémentaire a été voté. Le montant de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses reste inchangé, soit 614 911,23€. Le montant de la section d'Investissement est maintenant de 582 860,98€.

Une écriture comptable permettant d'enregistrer une dotation aux amortissements consécutive à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Energie du Tricastin a été votée.

Répartition de l'enveloppe "Subventions" destinée aux associations pour l'année 2017.

La répartition des subventions pour l'année 2017, a été votée selon le tableau ci-dessous.

Associations	Montant de la subvention 2017
Comité des Fêtes	3 800,00 €
Comité des Fêtes (Festivités)	1 000,00 €
Comité des Fêtes (CMJ)	500,00 €
Les Petites Mains	350,00 €
Foot Jeunes Vence Berre	350,00 €
Evasion Gontardienne	350,00 €
Club de Tennis	350,00 €
Amicale Laïque	800,00 €
Amicale Sapeurs - Pompiers	400,00 €
ACCA Chasse	200,00 €
MOTO CLUB	350,00 €
ASPGG	350,00 €
ASPGG (subv. except.)	200,00 €
Autour du Livre	350,00 €
Autour du Livre (subv. except.)	200,00 €
FNACA	200,00 €
Souvenir français	70,00 €
Sauvegarde du patrimoine	70,00 €
ASRGG	350,00 €
Solidarité Entraide Tricastin	100,00 €
Au pain retrouvé	100,00€
Total	10 440,00 €

Adhésion à l'association ANCRE.

Une cotisation annuelle de 50 € sera versée à l'association ANCRE, plateforme active de la réinsertion pour l'emploi, mais aussi acteur économique incontournable de notre territoire. Son rôle est de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les donneurs d'ordres. Ainsi, en répondant professionnellement aux besoins des entreprises, collectivités locales et associations, comme des particuliers, l'association ANCRE soutient à la fois l'activité économique et l'emploi sur les cantons de Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Grignan depuis 2005. Cette association est un véritable tremplin vers le retour à la vie active et à l'emploi durable.

Convention AGR'EAU 2017

Dans le cadre de la protection des captages prioritaires, la Chambre d'Agriculture de la Drôme poursuit son programme d'actions visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Ce programme est co-construit avec de nombreux acteurs dont les services de l'Etat, le Conseil Départemental de la Drôme et les acteurs locaux (Communes). Notre bassin d'alimentation du captage "le Jas du Seigneur" relève de ce programme afin de préserver la qualité de l'eau potable. Le coût de cette convention s'élève à 510 € pour l'année 2017.

Contrat de restauration scolaire, tarifs 2017/2018 pour la cantine et le périscolaire.

La prestation pour la fourniture de repas a été renégociée c'est la Société PLEIN SUD RESTAURATION, qui assurera à partir du 1^{er} septembre la fabrication et la livraison des repas.

Le tarif unitaire du ticket repas sera maintenu à 4€10 pour l'année 2017/2018.

Il comprend le coût de la fourniture du repas auquel il faut ajouter les coûts de gestion d'inscription et de structure ainsi que le coût de personnel d'encadrement.

Depuis 2013 le tarif proposé pour le service de périscolaire est fixé à : 2.00 €/h.

Cette prestation ne sera pas augmentée pour l'année scolaire 2017/2018.

Coupe affouagères.

En accord avec l'Office National des Forêts, une coupe affouagère sera délivrée dans le bois communal (d'une surface de 4,5 ha) aux familles domiciliées dans la commune et qui en ont feront la demande. La période d'exploitation de la coupe sera réalisée entre le 1er janvier 2018 et le 15 avril 2019 pour un montant forfaitaire de 150 €.

Centre Médico-social de Pierrelatte.

La commune participe aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Pierrelatte à hauteur de la fréquentation du centre du lycée Gustave Jaume par les enfants de la commune soit 31,20€ pour l'année scolaire 2015/2016 et à 39.00 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Convention COVED/Commune.

COVED projette l'implantation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), en extension du Pôle Multi filière existant, sur la commune des Granges Gontardes.

Le conseil municipal a donné un avis favorable et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents y afférents pour permettre la réalisation du projet et formuler les avis nécessaires. Un notaire sera consulté pour aider à la rédaction du bail.

Equiperment informatique Ecole "Vallon des Fontaines".

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, la commune souhaite répondre à l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales et pouvoir bénéficier ainsi d'une subvention d'état couvrant 50% du projet global (plafonné à 7000€). En accord de l'équipe enseignante, les services de l'inspection et le conseiller pédagogique département chargé du numérique, le choix d'un équipement informatique a été retenu pour un montant global de 16 645,23€.

Attribution du marché "vannes et compteurs AEP"

Afin de faciliter la recherche de fuite sur le réseau d'eau potable ainsi que son exploitation en cas de coupures le conseil avait lancé un dossier pour installer des vannes d'isolement et des compteurs de débit à plusieurs endroits stratégiques. Plusieurs entreprises ont été consultées dans le cadre de l'attribution de ce marché « vannes et compteurs ». C'est la société RIVASI BTP qui assurera les travaux pour un montant de 24 600€ HT. La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la société RCI pour un montant de 2 500€ HT.

Dossier accessibilité : engagement réalisation des travaux sur 9 ans.

Tous les bâtiments communaux doivent être accessibles aux personnes handicapées. La plupart des communes est en retard par rapport aux échéances fixées par la loi. Pour pallier ces retards l'état a demandé aux maires de transmettre un calendrier de réalisation des travaux de mises à niveau, calendrier appelé Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) d'une durée maximale de 9 ans. Le conseil municipal a validé un agenda qui amènera tous les bâtiments de la commune à être conforme à la loi. Les travaux se dérouleront jusqu'en 2022, soit en 7 ans. La priorité sera mise sur l'accès à la mairie avec l'aménagement du rez de chaussée pour délivrer tous les actes administratifs ou pour tenir des réunions avec des personnes handicapées. Une sonnette sera installée pour avertir le personnel de mairie. La salle Aurelle sera aussi mise en conformité avec l'aménagement des accès et la création d'un WC aux normes.